

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

Délibération : **N° 2019-01- 2**  
 OBJET : **CREATION SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
 Nomenclature : **4.1.1**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 24  
**Pouvoirs** : 5  
**Absent** : 0  
**Votants** : 29  
 Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

1 – Vu la délibération en date du 17 septembre 2018 créant un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 30 heures 30 minutes hebdomadaires,

Vu les nécessités de service liées à l'ouverture de l'école Pauline Kergomard et à l'accroissement du nombre des repas servis,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière technique</b> • Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps non complet (30.5/35 <sup>ème</sup> )	<b>Filière technique</b> • Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps non complet (32/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> janvier 2019

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20190128-2019-01-2-DE  
 Date de télétransmission : 31/01/2019  
 Date de réception préfecture : 31/01/2019

2 – Vu la délibération en date du 3 avril 2017 créant un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires,

Vu le départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au service restauration,

Vu la nécessité de pourvoir à son remplacement par le recrutement d'un agent au premier grade du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps non complet (26/35 <sup>ème</sup> )	Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps non complet (26/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> janvier 2019

3 –Vu la délibération en date du 28 janvier 2013 créant un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

Vu le départ de l'agent par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu la nécessité de pourvoir à son remplacement par le recrutement d'un agent au premier grade du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2019

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190128-2019-01-2-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2019  
Date de réception préfecture : 31/01/2019